

Les futures serres sont situées en zone rouge R2 en partie nord et en zone orange R1 en partie sud.

La création de serres et de tunnels/bi-tunnels agricoles est possible p14/47 et p18/47 du règlement du PPRi de la basse vallée de la Durance.

Les clôtures délimitant le site assureront une transparence hydraulique par mise en place de clôture anti embâcle. Les clôtures prévues pour le projet sont en grillage de très grandes mailles qui offrent très peu de surface de résistance à l'eau. Un grillage spécifique pour pallier les risques d'embâcles permettra la suppression de la poussée des corps flottants lors de phénomènes de crue (Les grilles céderont en cas de trop forte pression). La hauteur du grillage sera de 2 mètres.

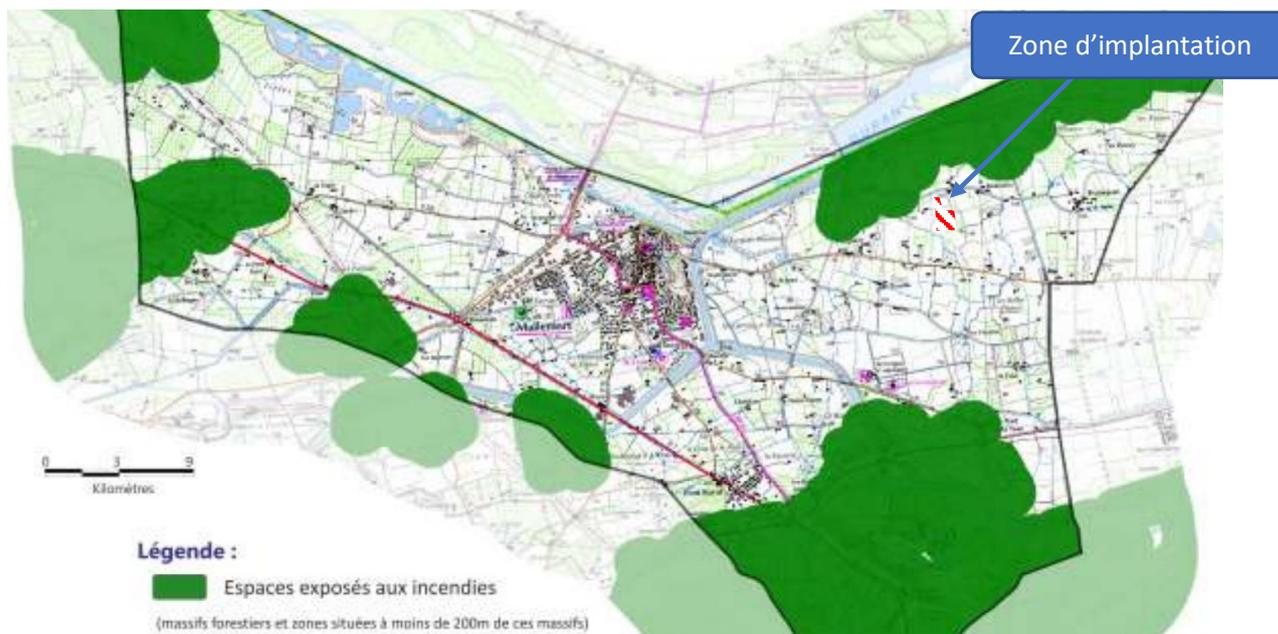
2. Mallemort est concerné par un zonage sismicité de niveau 4 soit un niveau moyen.



Le site d'implantation n'est pas concerné par ce risque.

(Source : http://www.mallemortdeprovence.com/public_data/publication/1536245986/maquette-ok_180328_mallemort_web.pdf)

4. Mallemort n'est pas concerné par un PPR mouvement de terrain, un PPR cavité et travaux souterrains.
5. Mallemort est concerné par un PPR phénomènes MVT. Sont classés comme susceptibles :
 - Les coulées de boue
 - Les effondrements de cavités souterraines
 - Le retrait-gonflement des argiles
 Sont classés comme avérés :
 - Les coulées de boue
 - Le retrait-gonflement des argiles
6. Mallemort est concerné par le PPR feux de forêt. Le projet situé à l'Est de la commune de Mallemort est hors zone forestière et non concernée par ce risque qui se concentre sur le Sud de la commune. Le site respectera les prescriptions SDIS en terme de norme incendie. Une réserve de 120m³ à minima est prévue.



(Source : http://www.mallemortdeprovence.com/public_data/publication/1536245986/maquette-ok_180328_mallemort_web.pdf).

TABLEAU DES RISQUES TECHNOLOGIQUES IDENTIFIES DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

N°Insee	Communes	Barrage		Industriel			Nucléaire	Minier	Transport de matières dangereuses							
		Ouvrage	PPI	SEVESO	PPI	PPR (T)	PPI	PPR	Nature des travaux	Route	Voie ferrée	Voie navigable	Maritime	Canalisation	Gare de triage - PPI	
																A
13053	Mallemort	Spç-SIC-G-Q	A													

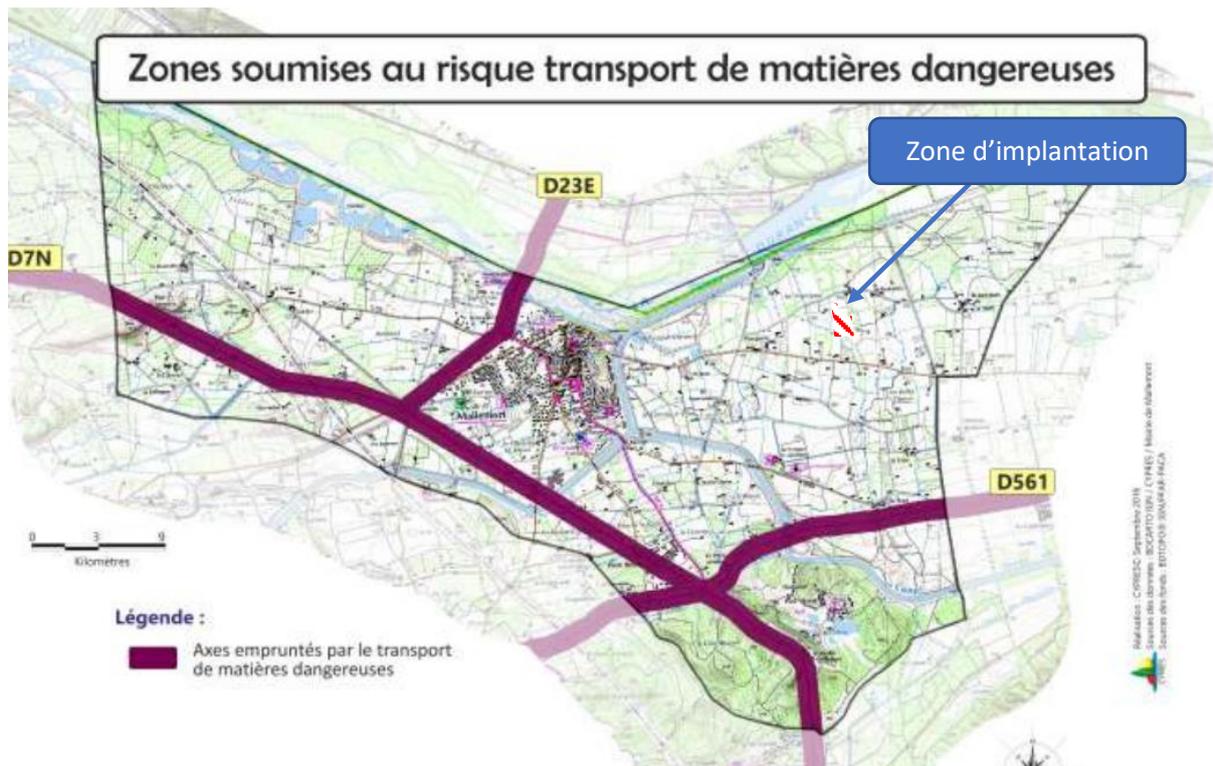
1. Mallemort est concerné par le risque de rupture de barrage et concerne les ouvrages suivants :

- Barrage de Serre-Ponçon (05)
- Barrage de Saint-Croix (04)
- Barrage de Gréaoux (04)
- Barrage de Quinson (04)

Aucune mesure de gestion de ce risque n'est applicable sur le projet.

(Source : http://www.mallemortdeprovence.com/public_data/publication/1536245986/maquette-ok_180328_mallemort_web.pdf)

2. Un risque lié au transport de matière dangereuse sur route et voie ferrée est identifié par un PP.



Le projet est hors zone de risque.

(Source : http://www.mallemortdeprovence.com/public_data/publication/1536245986/maquette-ok_180328_mallemort_web.pdf)

Aucun risque minier, nucléaire ou industriel n'est identifié sur la commune de Mallemort.